

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Réuni en Conseil Scientifique territorial de Poitiers		
Catégorie : espaces protégés		Source de la saisine : Conseil régional
Date de Dépôt : 29/10/2018	Date d'examen en CSRPN (CST P) : 29/11/2018	
Avis n° 2018-37		
Date de validation officielle : 29/11/2018	Objet : Décision sur le plan de gestion de la RNR Bocage des Antonins	Vote : ----- Présents : 12 Représentés : 24 ----- Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte :

Le plan de gestion de la réserve a été présenté lors du comité de gestion le 17 septembre 2018. Les observations émises lors de ce comité ont été prises en compte.

Le plan de gestion a été réalisé avec le soutien financier de plusieurs acteurs et en partenariat avec les propriétaires et agriculteurs du site ainsi que de nombreux bénévoles.

La réserve s'inscrit dans un contexte bocager avec la présence de l'étang des Forges.

Ont été présentés les points suivants :

- l'historique du bocage des Antonins
- la dynamique humaine remarquable
- la localisation et le contexte
- les éléments clés démontrant une biodiversité remarquables

Les actions mises en place depuis son classement en avril 2015 :

- 2016 : plan de gestion des haies
- 2016-2017 : étude du plan d'eau des Forges (étude bathymétrique en 2017)
- 2017 : étude sur la valorisation pédagogique de la Réserve
- 2016-2017 : des suivis biologiques complémentaires
- 2017 : un suivi de la qualité de l'eau
- 2017 : la mise en place d'un programme de recherche (un suivi démographique sur des populations de serpents)
- depuis 2015 : mise en place d'outils de communication (site internet et presse ...)

Les emplois dédiés à la réserve sont de 1/2 ETP.

Le plan de gestion :

Le plan de gestion a été rédigé fin 2017 – 2018 sur la base de « ATEN, 2015 - Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, cahier N°88 »

Identification des enjeux :

- écocomplexe bocager
- qualité eau

- amélioration des connaissances
- accueil du public
- conserver le patrimoine historique

Points sur les opérations de gestion : 128 opérations de gestion sont planifiées entre 2018 et 2027 répartis dans les domaines suivants :

- administratif
- pédagogie, informations, animations
- police de la naturelle
- recherche
- Suivis, études, inventaires
- travaux d'entretien
- travaux uniques, équipement

La priorisation des enjeux s'inscrit dans 4 domaines :

- grands type d'habitat (eaux douces stagnantes ...)
- flore
- faune
- fonge (pour lequel aucun descriptif n'est présenté)

Les opérations de gestion planifiées en 2018 sont essentiellement axées sur :

- la pédagogie
- l'administratif
- les travaux d'entretien
- le suivis et les études

Rapportage par le rapporteur du CSRPN :

Sur la forme, le plan de gestion de la réserve naturelle régionale respecte scrupuleusement les différents chapitres du guide méthodologique de l'ATEN/RNF avec l'analyse dans une première partie de l'état des lieux qui porte sur un historique remarquable du site (c'est une rareté de connaître l'évolution d'un site naturel de bocage depuis des siècles), les informations générales, l'environnement et le patrimoine naturel, puis en deuxième partie la hiérarchisation des enjeux pour terminer sur la stratégie de gestion retenue pour la période 2018-2027 et enfin les fiches "actions", le tout avec un souci d'illustration tout à fait satisfaisant qui rend la lecture du rapport très agréable à consulter. C'est un très bon travail de présentation et de synthèse.

Dans le détail, la connaissance que l'on a du site est lié à la famille Verriet de Litardière, propriétaire du site en fin du XIXème jusqu'à la moitié du XXème siècle et dont Charles (botaniste éminent) et surtout son fils René né en 1888, devient un expert mondial sur des groupes d'espèces peu connues à l'époque dont les fougères. Ses collections d'insectes et ses nombreuses publications sur la faune-flore sur le site et en Deux-Sèvres constituent des références uniques et donnent une idée de l'évolution des espèces notamment de la flore depuis plus d'un siècle maintenant.

Ce qui est remarquable dans ce site, c'est que la trame du bocage ne s'est absolument pas dégradée : on est passé dans la réserve de 4.400 m de haies en 1950 à 4.200 m en 2014, alors que le linéaire de haies dans le pourtour (dans un rayon de 3 km autour de la RNR) a diminué de 36 % en 64 ans ! Le maillage de haies est ainsi passé de 226 à 218 m /ha dans la réserve alors que les environs sont passés de 168 ml à 111 m /ha.

Par ailleurs l'emboisement a progressé de 2,4 ha à 4 ha dans le même laps de temps.

Il est dommage que la typologie des haies (5 types proposés) n'ait pas fait l'objet d'une analyse plus scientifique et que notamment n'ait pas été reprise la référence de l'étude réalisée par l'ONCFS (dont

l'auteur est un ancien membre du CSRPN Poitou-Charentes) et qui distingue 8 types de haies avec des conseils à leur gestion.

Dans l'analyse de l'état initial, il aurait été intéressant de connaître comment se situe le site à caractère humide vis-à-vis de son bassin versant en amont et en aval.

Où sont les cours d'eau environnants ? Comment est délimité le bassin versant correspondant à la réserve ? Où est la tête de bassin ? A quoi correspond l'exutoire du plan d'eau ? Le départ d'un ruisseau ? Le site est probablement connecté à un système hydraulique puisqu'il y a plusieurs espèces de poissons migrateurs dont l'Anguille d'Europe qui vivent dans l'étang.

Quelle est la dépendance du site aux intrants agricoles sur les terres situées en amont ?

Les inventaires des habitats et des espèces sont remarquables et il est à noter qu'aucune EEE (espèces exotiques envahissantes) de flore n'est présente sur le site.

La réserve constitue un véritable conservatoire d'intérêt national de la flore de la gâtine deux-sévrienne (34 espèces patrimoniales dont 8 protégées et une seule espèce à PNA : le Fluteau nageant) d'autant que les inventaires historiques permettent de mesurer les évolutions souvent régressives de la diversité floristique (12 taxons patrimoniaux n'ont pas été revus depuis plus de 50 ans). 82 % de la flore patrimoniale est inféodée aux zones humides.

Néanmoins il y a des manques de description (bryophytes, fonges, characées) qui sont inscrits dans les fiches actions du plan de gestion.

Côté faune, 800 taxons sont présents dans la réserve naturelle dont plusieurs bénéficient de PNA nationaux comme les chiroptères (grand Rhinolophe, Noctule commune...), dont 54 papillons de jour (rhopalocères) et 267 papillons de nuit (hétérocères) et 59 espèces d'odonates dont 7 espèces menacées.

Les insectes saproxyliques remarquables sont présents (Lucane cerf-volant, Pique-prune, grand Capricorne, Rosalie des Alpes).

Il est à noter qu'il n'y a aucune cartographie de la répartition des espèces et donc aucun souci manifesté de connaissance des populations des espèces présentes sur le site.

Globalement la description de l'état initial est jugée exceptionnelle.

Il s'ensuit la stratégie de gestion abordée selon les enjeux habitats et espèces patrimoniales.

Rien à signaler si ce n'est le fait que le niveau de responsabilité doit être revu au regard des critères UICN-Muséum des menaces pesant sur elles et au regard des espèces bénéficiant de plans nationaux d'actions PNA. Ainsi les espèces de chiroptères devraient-elles être classées dans la catégorie "responsabilité forte" alors qu'elles sont en responsabilité modérée ou assez forte.

Enfin le programme d'actions décrit 94 fiches - projet réparties selon 7 catégories. Il paraît très ambitieux que 84 soient de priorité 1 et 10 seulement de catégorie secondaire ; le gestionnaire a toute la vie de la réserve pour parfaire la gestion d'un site qui a su conserver ses grandes particularités écologiques et originalités au fil du temps grâce à l'œuvre des propriétaires et gestionnaires passés et présents. Ne faut-il pas être moins ambitieux et mieux sérier les priorités ?

Le volume 2 du plan de gestion possède des annexes intéressantes qui appellent l'attention en ce sens que :

- l'annexe 5 qui est censée présenter l'avis du CSRPN en date du 8 novembre 2012 n'évoque pas le projet de RNR du Bocage des Antonins !

- et l'annexe 19 (liste des oiseaux de la RNR) devrait supprimer la mention "espèce sédentaire" qui concerne des espèces comme le Vanneau huppé, le Martinet noir, le goéland brun ou la Mouette rieuse... Les espèces concernées pourraient être avantageusement classés dans les catégories nicheuses, estivantes, hivernantes ou migratrices.

En conclusion, ce plan de gestion est remarquable par l'état des connaissances déjà acquises et l'ambition de gestion qu'il propose pour les dix années qui viennent.

Débat :

Le débat porte sur les points suivants :

- contextuel et notamment sur les abords de la réserve notamment au regard des activités,
- la gestion des poissons,
- la description de la faune et de la flore considérée comme très bonne. Toutefois, les espèces inscrites dans les Plans Nationaux d'Action (PNA) doivent être citées, notamment la flore « phytonageon ». Il est donc demandé d'inscrire les espèces PNA dans la hiérarchisation,
- les enjeux relatifs aux chiroptères,
- les ambitions du programme et notamment au regard du nombre d'ETP disponibilité,
- les corrections à apportées au regard de l'orthographe et de la dactylographie,
- la définition de zone humide,
- la qualité de l'eau et sur la réduction des impacts notamment au regard du niveau de nitrate,
- la veille foncière,
- les espèces à inscrire dans le plan de gestion notamment le brochet qui ne devrait pas être inscrit dans la liste des espèces patrimoniales,
- la mise en valeur des espèces d'insectes saproxyliques IP3 et IP4 selon le protocole Brustel,
- l'évaluation de la faune coprophage,
- la gestion du milieu notamment par la fauche tardive,
- les enjeux entomologiques, notamment par l'introduction de zones refuges,
- les cartes des unités de gestion pour sectoriser les objectifs et les moyens (par rapport notamment aux espèces flore présentes,
- l'intégration des aspects phytosociologiques dans le diagnostic.
- la prise en compte de la chênaie à Molinie,
- la nécessité d'une carte des végétations sur laquelle apparaîtraient les secteurs d'amélioration phytosociologique,
- le broyage qui doit toujours être réalisé avec export,
- le pâturage et la manière dont il est réalisé,
- le nombre de fiches, l'idée étant d'aller dans un premier temps à l'essentiel dans les actions à mener,
- la nécessité de distinguer le caractère patrimoniale des espèces de l'état de conservation des espèces,
- la hiérarchisation de la liste des espèces en fonction des enjeux,
- la nécessité de ne pas faire apparaître dans le tableau des espèces patrimoniales les espèces disparues,
- retirer l'Ecaïlle chinée (*Euplagia quadripunctaria*) de la liste des espèces à enjeux
- la modification à apporter sur l'annexe 5 afin d'intégrer l'avis du CSRPN en lien avec le sujet traité.

Avis CSRPN :

Avis favorable à l'unanimité des membres présents sous condition de la prise en compte (voir remarques ci-dessus) :

- préciser la localisation du site à caractère humide par rapport au bassin versant en amont et en aval, les cours d'eau environnants, la délimitation du bassin versant correspondant à la réserve, la tête de bassin, l'exutoire du plan d'eau, le départ du ruisseau,
- préciser la dépendance du site aux intrants agricoles sur les terres situées en amont,

- revoir, pour les enjeux espèces patrimoniales, le niveau de responsabilité, au regard des critères UICN-Muséum, des menaces pesant sur elles et au regard des espèces bénéficiant de plans nationaux d'action (PNA). Aussi, les espèces de chiroptères devraient-elles être classées dans la catégorie "responsabilité forte" alors qu'elles sont en responsabilité modérée ou assez forte,
- mettre en valeur les espèces de coléoptères saproxyliques IP3 et IP4,
- introduire des zones refuges pour répondre aux enjeux entomologiques,
- intégrer une carte des unités de gestion pour sectoriser les objectifs et les moyens (par rapport notamment aux espèces flore présentes),
- préciser de quelle manière, s'agissant du pâturage, il est réalisé,
- supprimer l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) des espèces à enjeux,
- l'annexe 5 présentant l'avis du CSRPN en date du 8 novembre 2012 doit être corrigé afin de prendre en compte l'avis du CSRPN évoquant le projet de RNR du Bocage des Antonins,
- l'annexe 19 (liste des oiseaux de la RNR) doit supprimer la mention "espèce sédentaire" qui concerne des espèces comme le Vanneau huppé, le Martinet noir, le Goéland brun ou la Mouette rieuse. Les espèces concernées pourraient être avantageusement classées dans les catégories nicheuses, estivantes, hivernantes ou migratrices.

A Poitiers, le 29 novembre 2018.
Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL